

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

**PREIM DEFENSE 2**

PRÉSENTÉE PAR



CORPORATE FINANCE

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS »  
RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES  
DE LA SOCIETE TESFRAN**

**Prix de l'Offre : 10 euros par action TESFRAN**

**Durée de l'Offre : 10 jours de négociation**

Le présent communiqué est établi et publié par la société TESFRAN en application des articles 231-27 3° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

**Avis important**

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les actionnaires minoritaires de la société TESFRAN ne représentant pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de TESFRAN, PREIM DEFENSE 2 mettra en œuvre, dès la clôture de cette offre publique d'achat simplifiée, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions TESFRAN non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée en contrepartie d'une indemnité de 10 € par action TESFRAN égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité prise le 17 septembre 2013, apposé le visa n° 13-504 en date du 17 septembre 2013 sur la note en réponse établie par la société TESFRAN relative à l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions de TESFRAN non encore détenues par la société PREIM DEFENSE 2.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, le document concernant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société TESFRAN a été déposé auprès de l'AMF le 17 septembre 2013 et mis à la disposition du public le 18 septembre 2013.

La note en réponse établie par la société TESFRAN et visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société TESFRAN ([www.tesfran.fr](http://www.tesfran.fr)) et peut être obtenue sans frais auprès de :

TESFRAN  
15/19 avenue de Suffren  
75007 Paris

Le document concernant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société TESFRAN est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société TESFRAN ([www.tesfran.fr](http://www.tesfran.fr)) et peut être obtenu sans frais auprès de :

TESFRAN  
15/19 avenue de Suffren  
75007 Paris